

Nos réf. : CRAT/13/AV.397
JH/LP

Le 10 octobre 2013

**Avis de la CRAT relatif aux plans modificatifs concernant
la demande de permis unique pour un parc de quatre
éoliennes à OREYE**

Conformément à l'article 93 § 3, alinéa 6 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, l'avis de la CRAT est à nouveau sollicité suite à la production par le demandeur de plans modificatifs et d'un complément d'étude d'incidences.

1. CONTEXTE DU PROJET

Brève description du projet : Implantation de quatre éoliennes le long de l'E40

Demande : Permis unique

Localisation : rue des Sorbiers à Oreye

Situation au plan de secteur : Zone agricole

Demandeur : Eneco Wind Belgium, Wavre

Auteur de l'étude : CSD Ingénieurs Conseils, Namur

Autorités compétentes : Fonctionnaire technique et fonctionnaire délégué

Date de réception du dossier : 27 août 2013

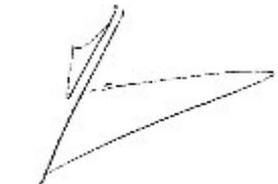
2. AVIS

La CRAT réitère son avis favorable sur le projet en date du 20 décembre 2012 (Réf. : CRAT/12/AV.531).

La Commission constate que les plans modificatifs intègrent la problématique des faisceaux hertziens.

Néanmoins, elle s'interroge sur les modifications apportées par la Défense nationale fixant des zones d'exclusion HTA08 impactant le projet.
Hormis cet aspect, la CRAT n'a pas d'autres remarques.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président